



Travaillant en lycée-collège fumeurs , que dois-je faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 23 février 2015

Voilà, je travaille dans un lycée et mon encadrement ne respecte pas la loi de ne plus fumer dans les lieux publics donc à ma pause-café le matin, je mange dans la fumée car comme mon encadrement fume dans notre vestiaire. Mes autres collègues fumeurs fument.

Que dois-je faire ?

Réponse :

Puisque votre hiérarchie est mise en cause, nous vous conseillons d'adresser [au recteur d'Académie](#) dont dépend votre collège, un courrier l'informant de cette situation tout à fait non conforme aux attentes de la loi et de mettre en copie [Madame la ministre de l'Education nationale](#).

Ces différents courriers devraient vous permettre d'espérer qu'une solution soit rapidement apportée à cette situation. Si, par extraordinaire, vous n'obteniez pas satisfaction, DNF pourrait, à votre demande, tenter de sensibiliser la direction et les personnels de votre lycée, voire même tenter une action en justice en cas d'échec de cette tentative.